

Montréal, le 25 septembre 2017

Par dépôt électronique (SDÉ)

Me Dominique Neuman, LL.B. 1535, rue Sherbrooke Ouest Rez-de-chaussée, local Kwavnick Montréal (Québec) H3G 1L7

Objet : Continuation d'intervention en Phase 2 par l'Association québécoise

de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies

énergétiques (SÉ) Dossier R-4003-2017

M^e Neuman,

La Régie de l'énergie (la Régie) accuse réception de votre correspondance datée du 25 septembre 2017 dans laquelle vous justifiez plus amplement la demande de continuation d'intervention en Phase 2 par l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies énergétiques (SÉ).

La Régie se déclare satisfaite des explications fournies et permet à SÉ-AQLPA d'intervenir dans le cadre de la Phase 2 du dossier en titre.

Veuillez agréer, Me Neuman, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Pierre Méthé pour

Véronique Dubois, avocate Secrétaire de la Régie de l'énergie VD/ml